

N° : R-4190-2022

HYDRO-QUÉBEC, par sa direction principale
Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation
du réseau (DPCMÉER) dans ses fonctions de
coordonnateur de la fiabilité au Québec

(ci-après le « **Coordonnateur** »)

et

RIO TINTO ALCAN INC.

(ci-après « **RTA** »)

DEMANDE D'INTERVENTION DE RIO TINTO ALCAN INC.

(Articles 15 et 16, *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*, RLRQ c R-6.01, r-4.1)

Préambule

1. Le 31 mars 2022, le Coordonnateur a déposé à la Régie de l'énergie (la « **Régie** ») une demande relative à la méthodologie d'identification des éléments du *réseau de transport principal* (RTP) (la « **Méthodologie** »).
2. Plus particulièrement, la Méthodologie permet d'identifier de façon systématique les installations de production et de transport des entités visées qui composent le RTP. Ces installations seront par la suite identifiées dans le *Registre des entités visées par les normes de fiabilité* (le « **Registre des entités visées** »).
3. La Méthodologie proposée par le Coordonnateur vise à remplacer en totalité la méthodologie existante des éléments du RTP.
4. Bien que la Méthodologie proposée par le Coordonnateur tienne compte à plusieurs égards des particularités de l'Interconnexion du Québec, RTA entend participer et suivre étroitement ce dossier de fond visant à encadrer l'application des normes de fiabilité au Québec aux éléments du RTP notamment dans le contexte (i) de l'assujettissement ou l'exclusion potentielle d'installations qui ne sont pas raccordées directement au RTP, (ii) des enjeux relatifs à la revue de performance, (iii) de la préparation d'études qui ne peuvent être réalisées par les entités visées et, finalement, (iv) de la nécessité d'uniformiser le processus d'autodéclaration annuelle.

Rio Tinto Alcan inc.

5. RTA est une entité inscrite au Registre des entités visées¹ sous le numéro d'identification NIR018². Plus particulièrement, RTA possède, au sens donné par le Registre des entités visées, des installations de production à vocation industrielle (PVI).

¹ Registre des entités visées par les normes de fiabilité (2021-09-27).

² Numéro d'identification à la Régie.

6. RTA est une société privée dont l'activité principale est liée à la production d'aluminium depuis 1903. Elle possède en totalité ou en partie huit alumineries au Québec, en Mauricie, dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean et sur la Côte-Nord.
7. RTA est le plus important producteur privé et utilisateur industriel d'hydroélectricité au Québec. Avec ses sept centrales de production hydroélectriques au Saguenay-Lac-St-Jean, lesquelles ont une capacité de production globale moyenne annuelle d'environ 2000 MW, RTA répond à environ 90 % des besoins énergétiques de ses alumineries québécoises en pleine propriété.
8. RTA exploite un réseau de transport à haute tension au Saguenay-Lac-St-Jean qui compte trois interconnexions (incluant quatre lignes haute-tension) avec le réseau du groupe – TransÉnergie et équipement d'Hydro-Québec et 884 km de lignes de transport. Ces installations sont plus amplement décrites sur le site dédié à ses activités reliées à l'énergie, au <http://www.energie.riotinto.com>.

Demande d'intervention et Liste des sujets

9. Il ne fait aucun doute qu'une nouvelle méthodologie d'identification des éléments qui composent le RTP et qui tient compte des caractéristiques de l'Interconnexion du Québec et de l'impact réel sur la fiabilité, constituera en soi une amélioration au régime de fiabilité des normes applicables au Québec.
10. Par cette intervention, RTA entend ainsi cibler certains enjeux qui découlent de la Méthodologie proposée dans un souci de mieux parfaire, circonscrire et encadrer, d'une part, les obligations des entités visées et celles du Coordonnateur et, d'autre part, le régime de fiabilité applicable au Québec.
11. Fort de son expérience à titre d'entité visée assujettie aux normes de fiabilité et de PVI, l'intervention de RTA portera plus particulièrement sur les sujets et les informations plus amplement décrits dans la Liste des sujets jointe comme **Annexe A**.

Communications

12. RTA demande que tous les documents et communications ayant trait à ce dossier soient acheminés comme suit :

Pierre D. Grenier
DENTONS CANADA S.E.N.C.R.L.
1, Place Ville Marie, 39^e étage
Montréal (Québec) H3B 4M7
Téléphone : (514) 878-8856
Cellulaire : (514) 826-8856
Courriel : pierre.grenier@dentons.com

Conclusion

13. RTA soumet respectueusement qu'elle a un intérêt suffisant pour intervenir dans le présent dossier.
14. Le tout respectueusement soumis.

PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :

ACCUEILLIR la demande d'intervention de Rio Tinto Alcan inc.;

ACCORDER à Rio Tinto Alcan inc. le statut d'intervenant dans le présent dossier.

Montréal, le 31 mai 2022

Dentons Canada SENCRL

DENTONS CANADA S.E.N.C.R.L.
Avocats de Rio Tinto Alcan inc.